



Dossier inscription 2018/2019

Il sera possible de déposer les dossiers complets lors des permanences club.

Document à fournir pour la licence

- Imprimé « **Licence** » complété avec le certificat médical rempli daté et signé du médecin et/ou questionnaire rempli si certificat toujours valable.
Attention pour les surclassements, le certificat médical doit être refait obligatoirement
- **Assurance FFBB conseillée** (option A au minima), renouvelable automatiquement si non résiliée par lettre recommandée
- **2 p h o t o d ' i n s c r i p t i o n** du joueur et sa catégorie derrière).
- **Règlement de la licence** (possibilité de régler en 3 fois)
- **Fiche de renseignements.**
- **P h o t o c o p i e d ' u n d e m i e r c e r t i f i c a t d e c r é a t i o n d e l i c e n c e** (c a r t e i d e n t i t é , l i v r e t d e f a

Tarifs des licences pour la saison 2018-2019 (augmentation de 5 euros à partir des U15 car nous devons intégrer le surcote des championnats 3X3):

Catégorie		Année	Prix
Baby Basket	U7	2012.2013	80€
Mini Poussin(e)s	U9	2010.2011	85€
Poussin(e)s	U11	2008.2009	85€
Benjamin(e)s	U13	2006.2007	90€
Minimes	U15	2004.2005	100€
Cadets	U17	2002.2003	105€
Juniors	U20	2000.2001	115€
Seniors		A partir de 1999	115€
Loisirs/Basket santé			85€
Dirigeants			85€

1. - Tarif de licence d ' u n r e s p o n s a b l e é q u i p e : P r i s e e n C h a r g e p a r l e C l u b p o u r l e R e s p o n s a b l e p r i n c i p a l (J o u e u r o u N o n - J o u e u r) d ' u n e É q u i p e . L a L i c e n c e r e s t a n t à l a C h a r g e d e c e l u i - c i , s i l e r e s p o n s a b l e e s t s a l a r i é d u C l u b .
2. - Réduction de 15 € à p a r t i r d e l ' a g e 3

Modes de règlements acceptés :

Chèques Bancaires, Espèces, Tickets CAF, ANCV Coupons Sport, Coupons d'aide à la licence du Conseil Départemental.
Divers : Établissement d'une attestation de paiement pour la participation de votre CE.

Règlements échelonnés : La cotisation peut être réglée en trois mensualités maximum, **le solde devant être encaissé au plus tard le 31 décembre 2018.**

Nous vous rappelons que pour suivre les entrainements, participer aux matchs, et afin de valider l ' i n s c r i p t i o n a u C o m p t é , i l s e r a e x i g é d e r e m e t t r e l e d o s s i e r c o m p l e t a v a n t l e d é b u t d u c h a m p i o n n a t .

Dossier inscription 2018/2019



Fiche de renseignement 2018-2019

Ces renseignements sont destinés au CAJO VIERZON BASKET (à remplir très lisiblement).

JOUEUR : Nom : Prénom :

Sexe : Féminin
Masculin

Catégorie : Mini basket U7 U9 U11
Basket Jeune U13 U15 U17
Adulte Sénior Loisir (Entourer la catégorie concernée)

Adresse :

Email :

Téléphone : Domicile : Père : Mère :

Adhésion au CAJO VIERZON BASKET

Je soussigné(e)
(nom, prénom du licencié ou de son représentant légal pour les mineurs)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CAJO VIERZON BASKET disponible dans le dossier d'inscription (www.cajovierzon.fr) et en accepter les points du règlement.

Déclare avoir acquitté le montant de la cotisation.

M'engage à utiliser mon véhicule personnel pour le transport de passagers. En cas d'utilisation de votre assurance doit contenir « la garantie des personnes transportées ».

Date : / / Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Autorisation parentale annuelle

Je soussigné, responsable légal de l'enfant,
autorise/n'autorise pas (rayez l'un des deux) le CAJO VIERZON BASKET à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état mon enfant.

Autorise N'autorise pas à rester seul après l'entraînement
 Autorise N'autorise pas à être véhiculé par un autre parent
 Autorise N'autorise pas la diffusion d'informations électroniques
(Cochez la case correspondante) Signature

Enquête

Merci de nous indiquer dans quel domaine vous pourriez nous aider à fonctionner (même de façon ponctuelle) : Entourez la réponse

Buvette <small>(Réserve aux majeurs)</small>	Permanence gymnase	Manifestations diverses rifles etc...	Préparation des collations de fin de matches	Table de marque	Responsable de salle <small>(Réserve aux majeurs licenciés du Club)</small>
Oui non	Oui non	Oui non	Oui non	Oui non	Oui non

Mode de règlement (à remettre) Espèces Tickets (CAF/ Sport) Chèque(s) Participation CE

Dossier inscription 2018/2019



Règlement intérieur

PREAMBULE

**TOUT(E) LICENCIÉ(E)
DEBUTANT(E) OU CONFIRMÉ(E)
S'ENGAGE A**

→ **SE CONFORMER AUX REGLES
DU JEU**

→ **RESPECTER LES DECISIONS DE
L'ARBITRE**

→ **RESPECTER ADVERSAIRES,
PARTENAIRES ET DIRIGEANTS**

→ **REFUSER TOUTE FORME DE
VIOLENCE ET DE TRICHERIE**

→ **ETRE MAITRE DE SOI EN
TOUTES CIRCONSTANCES**

→ **ETRE LOYAL DANS LE SPORT ET
DANS LA VIE**

→ **ETRE EXEMPLAIRE, POLI,
GENEREUX ET TOLERANT**

Ce règlement intérieur est destiné
aux licenciés du club pour la
pratique de son sport le BASKET
BALL.

Avant le résultat sportif et la
recherche de la victoire, le/la
licencié(e) doit se préoccuper avant
tout de la bonne entente de son
équipe.

Chaque licencié, se doit en sa
qualité de joueur de basket de
respecter les valeurs sportives et

Morales ainsi que la maîtrise de soi
et ce en toutes circonstances.

**AVANT DE PARTIR A
L'ENTRAÎNEMENT OU AU MATCH
LE/LA LICENCIÉ(E) DOIT VÉRIFIER :**

- **L'heure de l'entrée
de la convocation pour le
match**
- **La composition de son sac :
basket, short, maillot,
bouteille d'eau
toilette, ainsi que de prévoir
un élastique pour les cheveux
longs**
- **Ne pas emmener d'objets
valables (le club ne saurait être
tenu responsable en cas de
vol).**

**AVANT LA RENCONTRE LE/LA
LICENCIÉ(E) DOIT :**

- **Mettre son maillot dans son
short**
- **Serrer la main des officiels de
la table de marque, des
arbitres, des
joueurs de l'équipe**

Dossier inscription 2018/2019

DURANT LA RENCONTRE LE/LA LICENCIE(E) DOIT :

- Respecter les officiels et les autres joueurs
- Attendre sur le bord du terrain que le joueur qu' il doit remplacer soit sorti après accord de l' arbitre

APRES LA RENCONTRE LE/LA LICENCIE(E) DOIT :

- Serrer la main à tous les joueurs de arbitres et aux officiels de la table de marque. « Le sport c' est de l' autre et » la convivialité.
- Inviter tout le monde (joueurs, entraîneurs et arbitres) à aller prendre le pot de l' amitié
- Etre positif dans la victoire mais également dans la défaite.
- Laisser le banc de touche et les vest aussi à domicile). Vérifier que rien n' a été
- Respecter les moyens de transports quel qu' il soit (d' a minibus, ce n' est pas aux dirigeants

LORS DES ENTRAINEMENTS :

→ Il est remémoré que les bouteilles d' de vestiaires.

→ Les ballons sont INTERDITS dans les

**Sauf sur dérogation Il est formellement I N T E R D I T de s' ent r
après 22h00.**

Dossier inscription 2018/2019

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1

Il est convenu pour toutes les personnes qui adhèrent au club de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur suivant :

Siège social : Centre Associatif Paul Langevin 124 bis rue Félix Pyat 18100 VIERZON.

Ce bureau se trouve au 2^{ème} étage salle n° 16.

ARTICLE 2

Le conseil d'administration du club se compose de tous les quatre ans lors de l'assemblée générale

Le bureau est formé d'un / ~~Président(e)~~, ~~ud(e)~~ secrétaire ~~(e)~~ trésorier ~~(d)~~ ainsi que d'un comité directeur pouvant aller jusqu'à 11 membres

Le/la Président(e) ou son fondé de pouvoir représente le club dans tous les actes de la vie civile. Le bureau statue sur toutes les questions relatives aux admissions et exclusions.

ARTICLE 3

Toute personne désirant faire partie du club (licence) associatif doit payer une cotisation à chaque début de saison.

Cette licence permet au joueur de s'entraîner et de participer à des compétitions. Il faut savoir que les 3/4 de cette licence sont reversés à la FFBB, à la Ligue du Centre et au Comité Départemental. Les fêtes (concours belote, tournois, brocantes et les rifles) auxquelles il serait judicieux que les parents participent bénévolement viennent compléter les recettes. Le club peut également recevoir des dons de particuliers et de partenaires privés (mécénat) ainsi que des subventions peuvent être accordées par la Ville, le département la Région et l'Etat (via DDCSPP, CNDP)

ARTICLE 4

Les fonds recueillis servent exclusivement aux dépenses du club (frais de fonctionnement, de bureau, achat de matériel informatique, d'entretien, d'engagement en championnat et en coupe, location de matériel (ballons, chasubles, maillots, shorts etc. ...)

ARTICLE 5

Sera considéré comme exclu : Tout membre qui ne sera pas à jour de sa cotisation (licence), tout membre que ne se sera pas acquitté des amendes dues à son comportement, tout membre qui ne se conformerait pas à ce règlement La notification sera faite par le bureau à l'intéressé par voie de lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6

Les joueurs se doivent de respecter les dirigeants, les entraîneurs et les arbitres ainsi que les installations sportives et équipements mis à leur disposition (tenue de sport et baskets propres obligatoires). Tout manquement à ces règles amènera les intéressés à une convocation auprès des instances dirigeantes du club

Dossier inscription 2018/2019

La sanction pourra aller jusqu'à une suspension pour les matchs suivant et/ou un travail d'intérêt général au sein du club

Le présumé mis en cause aura la faculté d'être assés appartenant au club et dans le cas où il s'agirait d'un mineur il devra être accompagné de ses parents et/ou représentant légal.

ARTICLE 7

Seuls sont admis à la table de marque les officiels (marqueurs, chronométreurs, arbitres), les responsables du club (président, entraîneur, responsables de salle). Nulle autre personne ne sera tolérée sans autorisation à défaut des sanctions pourront être prises contre les contrevenants.

Durant les entrainements et les matchs, la présence des joueurs et de personnes extérieures au club est strictement interdite dans les lieux de rangement du matériel. Seul le responsable est habilité à mettre ce matériel à la disposition des joueurs à défaut des sanctions pourront être prises contre les contrevenants.

ARTICLE 8

En fin de saison, tous les joueurs doivent remettre à leur club ou à leur entraîneur dirigeant, il en est de même pour le joueur qui quitte le club en cours de saison et ce dans les 24 heures. Dans le cas contraire, l'équipement lui sera réquisitionné.

ARTICLE 9

Il est demandé aux parents de participer ACTIVEMENT aux différents déplacements durant la saison sportive de son enfant. Le club a un minibus de 09 places mais ce dernier ne peut déplacer toutes les équipes il vous sera donc demandé de bien vouloir nous indiquer en temps et en heures vos disponibilités de transports afin de pouvoir nous organiser. Dans le cas où il n'y a pas assez de véhicules, le match sera forfait. Après 3 forfaits, il y a forfait général. Pensez à vos enfants qui ont envie de jouer.

Lors des déplacements, le départ et le retour se font à l'adresse indiquée sur le site du club et non à domicile. Il est impératif de respecter les horaires de convocation et de prévenir en cas de non présence à votre convenance aux numéros qui vous auront été transmis.

Les véhicules qui servent aux déplacements de joueurs (minibus, voiture de location, de dirigeants) ne sont réservés qu'aux licenciés du club. Les véhicules de location ou minibus du club ne sont réservés qu'aux déplacements de joueurs.

ARTICLE 10

HORAIRE : Les heures d'entraînement qui vous sont indiquées dans les convocations de la gymnase sont les heures de début et de fin d'entraînement. Il est demandé de vous présenter 15 minutes avant le début de l'entraînement afin de pouvoir se préparer. Il en est de même sur les convocations de match, l'heure de début de l'entraînement est indiquée dans les convocations afin de vous préparer. Il est également impératif de prévenir si vous avez un

Dossier inscription 2018/2019

empêchement, cela permet aux autres de ne pas attendre pour rien.

ARTICLE 11

Lors de l'inscription il est demandé

- L'imprimé de licence FFB incluant le certificat médical dûment remplis et signés
- Une photo d'identité récente (obligatoire)
- Les autorisations parentales complétées, datées et signées
- Une copie pièce d'identité pour les joueurs mineurs
joueur ayant atteint sa majorité
- Le règlement de la licence correspondant à sa catégorie (possibilité de régler en 3 chèques lors de l'inscription)

Pour les joueurs mineurs, le dossier complet devra être rapporté par les parents.

Pour éviter toute erreur ou perte, tout dossier incomplet sera refusé.

Les entrainements sont réservés aux licenciés du club qui auront fourni un certificat médical. Après 3 entrainements les joueurs qui n'auront pas leur dossier d'inscription seront refusés.

Pour pouvoir participer aux matchs du samedi, le dossier doit être rendu au club le lundi précédent.

ARTICLE 12

Pendant les compétitions, matchs ou entrainements à domicile ou en déplacement, le club décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations.

Durant les matchs (amicaux ou compétition) seule la présence des joueurs et coachs est autorisée sur le banc. Aucune sanction ne sera prononcée à l'encontre des joueurs et coachs présents sur le banc.

ARTICLE 13

Sauf cas exceptionnel et/ou sur justificatif, il ne sera pas toléré l'absence des joueurs aux entrainements. Un joueur absent à l'entraînement sans justification écrite ne sera pas autorisé à participer aux matchs. Le basket est un sport d'équipe, l'absence d'un joueur peut nuire à l'équipe. Prenant une licence un joueur s'engage à être présent à tous les entrainements et matchs du club. Le club n'est pas responsable de l'absence d'un joueur sans justification écrite.

Dossier inscription 2018/2019

ARTICLE 14

Avant de laisser son enfant à la porte du gymnase, les parents doivent s'assurer auprès de l'entraîneur de leur responsabilité au gymnase ainsi que son heure de fin d'entraînement. Si à minima 4 enfants présents, il n'y a pas d'entraînement.

ARTICLE 15

Le Cajo précise qu'il n'a aucune responsabilité envers les auteurs de vandalismes/vols/violences volontaires/insultes etc... en cas de tels faits. S'il s'avère après enquête qu'ils font partis des licenciés du club, à effet IMMÉDIAT.

Le Cajo fera valoir ses droits systématiquement en déposant plainte.

ARTICLE 16

Nul ne peut utiliser les moyens informatiques et/ou connexions WI-FI du club sans l'autorisation écrite du président.

Le téléchargement illégal est formellement interdit dans toutes ses formes, en cas de découverte de tels faits le Cajo fera valoir systématiquement ses droits en déposant plainte.

S'il s'avère après enquête qu'il s'agit de licenciés et à effet IMMÉDIAT.

ARTICLE 17

La gestion des clefs du siège et du Gymnase est de la responsabilité exclusive du club.

Aussi l'attribution des différents accès fera l'objet d'information auprès du service des sports de la Mairie notamment en ce qui concerne les « badges du gymnase ».

Le prêt des différents matériels du club sera sans l'autorisation écrite du Président.

En cas de prêts des moyens d'accès sans autorisation prises envers les contrevenants et en cas de dégâts constatés, le Cajo fera valoir ses droits systématiquement en déposant plainte.

ARTICLE 18

Les horaires de mise à disposition du Gymnase sont fixés par le service des sports de la Mairie de Vierzon, il ne sera pas (sauf cas exceptionnel) accordé de dérogations.

ARTICLE 19

Il est dit que TOUTES les amendes dues à l'inscription et commission de discipline quelconque restera à la charge du joueur et qu'à défaut de règlement celui-ci ne pourra plus jouer tant que la créance ne sera pas régularisée.